



## L'OTAN face aux nouveaux défis de sécurité

**L**es nouvelles technologies ont sorti des millions de personnes de la pauvreté et transformé la vie de pratiquement toute la planète. Mais elles ont aussi donné à un nombre nettement plus important de pays et de personnes les moyens de menacer la communauté internationale. Alors que les défis de sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle ne cessent d'évoluer, l'OTAN s'adapte pour continuer de défendre les 900 millions d'habitants de ses pays membres.

La probabilité d'une agression militaire conventionnelle contre l'Alliance étant devenue extrêmement faible, nombre des défis auxquels les Alliés sont confrontés actuellement ne sont plus de nature conventionnelle et sont fondamentalement différents de ceux qui étaient perçus lors de la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949. Cette série de défis, en constante évolution, comprend la prolifération des armes de destruction massive (ADM), la menace d'attaques de missiles, le terrorisme, les cyberattaques, l'insécurité énergétique et la piraterie.

Nombre de ces menaces et défis trouvent leur origine, ou se propagent, dans les régions les plus instables du globe et mettent en péril la sécurité et la prospérité mondiales. Selon le concept stratégique de l'OTAN adopté en novembre 2010, "une instabilité ou un conflit au-delà des frontières de l'OTAN peut menacer directement la sécurité de l'Alliance, notamment en nourrissant l'extrémisme, le terrorisme ou des activités transnationales illicites, comme les trafics d'armes, de drogue et d'êtres humains".

L'OTAN s'adapte pour pouvoir relever ces défis. Pour exécuter toute la gamme de ses missions de façon aussi efficace et efficiente que possible, les Alliés vont s'engager dans un processus continu de réforme, de modernisation et de transformation. Dans le monde interconnecté d'aujourd'hui, la coopération accrue avec les pays partenaires et avec d'autres organisations internationales sera un aspect important de cette évolution. La sécurité de la population, du territoire et des forces pourra être assurée plus efficacement si les pays unissent leurs efforts que si chacun travaille seul de son côté. ■



- p 2 Prévention de la prolifération des armes de destruction massive
- p 4 Développement de la défense antimissile
- p 6 Lutte contre le terrorisme
- p 10 Renforcement de la cybersécurité
- p 12 Amélioration de la sécurité énergétique
- p 14 Contribution à la lutte contre la piraterie
- p 15 Le travail en partenariat

# Prévention de la prolifération des armes de destruction massive

”

La prolifération des missiles balistiques représente une menace croissante pour les populations, le territoire et les forces des pays européens de l'OTAN.

Chefs d'État et de gouvernement, Déclaration finale du sommet de l'OTAN à Lisbonne, 19-20 novembre 2010

Le terme “armes de destruction massive” (ADM) couvre tout un éventail de menaces comprenant les armes et matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), ainsi que leurs vecteurs. Les progrès technologiques et les découvertes scientifiques ont ouvert la voie à l'apparition d'armes de plus en plus destructrices, et ont favorisé leur accessibilité.

Selon le concept stratégique de l'OTAN adopté en 2010 et la Déclaration du Sommet de Lisbonne, “la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, pourrait avoir des conséquences incalculables pour la sta-

bilité et la prospérité mondiales. Au cours des dix années à venir, cette prolifération sera au plus haut dans certaines des régions les plus volatiles du monde”. En conséquence, la stratégie de l'OTAN confirme l'engagement de l'Alliance à poursuivre le développement de sa capacité à se défendre contre la menace des armes de destruction massive CBRN et à protéger ses populations et son territoire.

En tant que menaces majeures pour la sécurité internationale, la prolifération des ADM et de leurs vecteurs et le terrorisme international ont été définis, lors des sommets précédents, comme une priorité. L'Alliance s'emploie inlassablement à prévenir la prolifération de ces armes et à défendre les Alliés contre la menace qu'elles représentent. Des progrès notables ont été accomplis, mais de graves difficultés demeurent.

En avril 2009, les pays de l'OTAN ont entériné une “politique globale, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires”. Cette politique reconnaît que l'Alliance doit aujourd'hui faire face à toute une gamme de défis et de menaces pour sa sécurité qui sont très différents de ce à quoi les Alliés étaient confrontés au moment de la création de l'OTAN.

Elle est axée sur trois domaines principaux : la prévention, la protection et le rétablissement de la situation après une attaque ADM ou un événement CBRN.

- **Prévention de la prolifération des ADM** – L'OTAN évalue et appuie les mesures traditionnelles de prévention de la prolifération pouvant dissuader les États proliférateurs et les réseaux terroristes, ou les empêcher d'agir.

- **Protection contre une attaque ADM ou un événement CBRN** – L'Alliance doit être capable de faire face de manière appropriée et effective aux risques liés à la prolifération des ADM et de leurs vecteurs. Une combinaison équilibrée de forces, de capacités de réaction et de défenses renforcées est indispensable pour assurer la dissuasion et la défense contre l'emploi d'ADM.

- **Rétablissement de la situation après un événement CBRN** – Lorsque les mesures de prévention ou de défense contre une attaque ADM échouent, l'OTAN doit être pleinement préparée à se relever des conséquences de l'emploi d'ADM contre la population, le territoire et les forces de ses pays membres.

Dans le concept stratégique de l'Alliance adopté en 2010, la défense et la dissuasion, articulées autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles, sont considérées comme une mission essentielle de l'OTAN, et elles contribueront de ce fait à la sécurité indivisible de l'Alliance. L'OTAN doit être prête à mettre en œuvre toutes les solutions dont elle dispose pour dissuader un agresseur potentiel d'avoir recours aux ADM.



## Que fait l'OTAN ?

Il y a plus de dix ans, l'OTAN a lancé l'initiative sur les armes de destruction massive, qui a intégré les dimensions politiques et militaires de l'Alliance pour répondre à la prolifération des ADM. Plus tard, en mai 2000, le Centre ADM (à présent Centre de non-prolifération des ADM) a été mis en place. Il fait partie de la Division Défis de sécurité émergents et s'emploie à renforcer le dialogue et les positions communes des pays de l'OTAN concernant les questions liées aux ADM, à intensifier les consultations sur les questions relatives à la non-prolifération, à la maîtrise des armements et au désarmement, et à soutenir les efforts de défense qui améliorent la capacité de l'Alliance à mieux faire face aux risques que représentent les ADM.

L'OTAN a également créé la force opérationnelle multinationale interarmées de défense CBRN, chargée d'exécuter une gamme complète de missions. Ce bataillon de défense multinationale, combiné à une équipe

d'évaluation conjointe, est placé sous la direction d'un pays allié, sur la base d'une rotation.

Dans le prolongement de cette capacité, le Centre d'excellence conjoint pour la défense CBRN de Vyskov, en République tchèque, a ouvert en juillet 2007. Il met à la disposition de l'Alliance ses compétences spécifiques et son savoir-faire en matière de formation dans ce domaine.

L'ouverture aux partenaires et aux organisations internationales et régionales contribuera à développer une conception commune de la menace ADM. L'OTAN organise chaque année un séminaire sur la non-prolifération auquel participent des pays non membres de l'Organisation. Le dernier en date, qui s'est tenu à Bergen (Norvège) en juin 2011, a attiré plus de 100 hauts responsables de pays de l'OTAN et de pays partenaires, ainsi que des représentants d'organisations internationales et d'universités. La prochaine conférence se tiendra à Budapest (Hongrie) en 2012. ■

## Restructuration de l'OTAN

La Division Défis de sécurité émergents (ESC) a été créée en août 2010 à l'initiative du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen. Pour la première fois, toutes les questions qui, à l'avenir, vont occuper une place grandissante dans la problématique de la sécurité pour les Alliés des deux côtés de l'Atlantique se trouvent ainsi traitées dans une seule division.

La Division ESC s'occupe de l'éventail croissant des risques et des défis de sécurité non traditionnels, comme le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les questions nucléaires, les cyberattaques et l'insécurité énergétique. Outre qu'elle rationalise et coordonne les travaux émanant du Secrétariat international de l'OTAN, la nouvelle division comporte une Section Capacité d'analyse stratégique chargée de prévoir l'apparition d'événements internationaux pouvant avoir des répercussions sur la sécurité des Alliés.



# Développement de la défense antimissile

La vocation fondamentale de l'OTAN est de protéger son territoire, ses populations et ses forces. Les missiles balistiques sont une menace croissante pour la sécurité des Alliés. Plus de trente pays possèdent ou sont en train d'acquiescer des missiles balistiques qui pourraient emporter des charges conventionnelles ou des armes de destruction massive (ADM). Même si elle ne suppose pas nécessairement une intention immédiate d'attaquer les pays de l'OTAN, la prolifération de ces capacités implique néanmoins que l'Alliance prenne en compte la défense antimissile balistique dans sa réflexion sur les moyens d'assurer au mieux la défense de ses populations.

Les travaux de l'OTAN dans le domaine de la défense antimissile balistique ont démarré au début des années 90, en réponse à la prolifération des ADM et de leurs vecteurs. La priorité initiale était de protéger les troupes OTAN en déploiement (défense contre les missiles de théâtre).

Au Sommet de Bucarest, en avril 2008, les

Alliés ont estimé que la prolifération des missiles balistiques constituait une menace croissante pour les États membres, et que la défense antimissile balistique s'inscrivait dans le cadre d'une réponse plus large à cette menace.

L'Alliance réfléchit actuellement au moyen de relier les différents programmes nationaux de défense antimissile balistique à une capacité intégrée de consultation, de commandement et de contrôle de l'OTAN. Elle définit également des options pour une architecture globale de défense antimissile balistique.

## Que fait l'OTAN ?

Au Sommet de Lisbonne en novembre 2010, les pays de l'OTAN ont décidé de mettre en place une capacité de défense antimissile balistique pour les pays européens de l'OTAN afin de protéger les populations et le territoire de ces pays. L'Alliance mène trois activités en rapport avec la défense antimissile.

1. **Capacité de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD)** – Début 2010, l'OTAN a acquis la première phase d'une capacité initiale pour protéger les forces de l'Alliance contre les menaces liées aux missiles balistiques. Une fois achevé, l'ALTBMD protégera les forces de l'OTAN contre les missiles balistiques à courte et à moyenne portée. Une ALTBMDC constituerait la base technique de la future capacité de défense antimissile balistique de l'OTAN pour contribuer à la protection des populations et du territoire des pays de l'OTAN contre des attaques de missiles balistiques.

2. **Défense antimissile balistique pour la protection du territoire de l'OTAN** – Après le Sommet de Prague, une étude de faisabilité de la défense antimissile balistique a été lancée pour examiner les options de protection du territoire, des forces et des populations de l'OTAN contre toute la gamme des menaces liées aux missiles balistiques. L'étude a conclu

que la défense antimissile était techniquement faisable et les résultats ont été approuvés par la Conférence des directeurs nationaux des armements de l'OTAN en avril 2006. Au Sommet de Lisbonne de novembre 2010, les Alliés ont décidé d'acquiescer une capacité de défense antimissile territoriale. En mars 2011, les ministres de la Défense ont examiné l'état d'avancement des arrangements de consultation, de commandement et de contrôle comprenant les rôles et les responsabilités des organes OTAN compétents en temps de paix, en période de crise et pendant un conflit. En juin 2011, ces derniers ont approuvé le plan d'action OTAN pour la défense antimissile balistique, qui donne un aperçu complet des mesures clés et des décisions nécessaires à la mise en œuvre du système de défense au cours de la prochaine décennie.

3. **Coopération avec la Russie sur la défense antimissile balistique** – Une étude conjointe a été lancée en 2003 sous l'égide du Conseil OTAN-Russie et du Groupe de travail ad hoc sur la défense contre les missiles de théâtre pour évaluer les niveaux possibles d'interopérabilité des systèmes de défense contre les missiles de théâtre (TMD) des pays de l'OTAN et de la Russie. Parallèlement, plusieurs exercices assistés par ordinateur, qui ont permis de développer les mécanismes et les procédures pour des opérations TMD conjointes OTAN-Russie, ont été réalisés. Au Sommet OTAN-Russie de Lisbonne, en 2010, le président russe, M. Medvedev, a accepté l'invitation de l'OTAN d'élargir les domaines de coopération à la défense antimissile territoriale. Une analyse conjointe approfondie du cadre futur, plus large, de la coopération en matière de défense antimissile balistique a aussi été entreprise. ■

## Grandes étapes de la défense antimissile de théâtre

- **Mai 2001** – Lancement en parallèle de deux études de faisabilité pour un futur système TMD de l'OTAN.
- **Juin 2004** – Au Sommet d'Istanbul, les dirigeants des pays de l'Alliance conviennent qu'il faut poursuivre les travaux liés à la TMD.
- **Mars 2005** – Les Alliés approuvent la création d'une Organisation de gestion du programme sous les auspices de la Conférence des directeurs nationaux des armements.
- **Septembre 2006** – Attribution du premier grand contrat pour le développement d'un banc d'essai pour le système.
- **Février 2008** – Le banc d'essai est ouvert et déclaré pleinement opérationnel avec neuf mois d'avance. Les essais se poursuivent au long de l'année, ouvrant la voie à une possible acquisition de missiles.
- **Mars 2010** – La capacité intermédiaire (étape 1) est déployée. L'OTAN signe les contrats pour la 2<sup>ème</sup> phase de la capacité intermédiaire, qui devrait permettre de conduire un engagement TMD en temps réel.
- **Juin 2010** – Les ministres de la Défense des pays de l'OTAN estiment qu'un programme TMD élargi pourrait constituer l'ossature de toute capacité future de défense antimissile balistique pour l'Alliance.
- **Décembre 2010** – Après avoir été reliées et testées avec succès dans un essai d'ensemble, toutes les composantes de l'étape 2 de la capacité intermédiaire sont livrées aux commandants militaires de l'OTAN.

## Grandes étapes de la défense antimissile territoriale

- **Novembre 2002** – Au Sommet de Prague, les pays de l'Alliance demandent que soit entamée une étude de faisabilité de la défense antimissile.
- **Avril 2006** – La défense antimissile balistique est jugée techniquement faisable dans le cadre des hypothèses et des limites de l'étude.
- **2007** – Actualisation de l'évaluation faite en 2004 des développements de la menace liée aux missiles balistiques.
- **Avril 2008** – Au Sommet de Bucarest, les pays de l'Alliance décident que le projet d'implantation en Europe de moyens de défense antimissile balistique des États-Unis devrait être intégré dans toute architecture future de défense antimissile balistique à l'échelle de l'OTAN. Ils appellent aussi à définir des options pour une architecture globale de défense antimissile balistique pour étendre la couverture au territoire de tous les pays de l'Alliance non couverts par le système des États-Unis.
- **Avril 2009** – Au Sommet de Strasbourg-Kehl, le Conseil de l'Atlantique Nord est chargé de présenter, pour examen au prochain sommet, de plus amples recommandations quant à l'architecture, et aussi de déterminer et d'entreprendre les travaux relatifs à un éventuel élargissement du programme ALTBMDC.
- **Septembre 2009** – Les États-Unis annoncent leur projet d'approche adaptative phasée.
- **Novembre 2010** – Les Alliés réunis au Sommet de Lisbonne décident d'acquiescer une capacité de défense antimissile territoriale. Le Conseil OTAN-Russie accepte de poursuivre la coopération en matière de défense antimissile balistique.
- **Juin 2011** – Les ministres de la Défense approuvent le plan d'action OTAN pour la défense antimissile balistique.
- **Septembre 2011** – La Turquie annonce sa décision d'accueillir un radar de défense contre les missiles balistiques (BMD) dans le cadre de la capacité BMD de l'OTAN. La Roumanie et les États-Unis signent un accord sur l'implantation d'intercepteurs en Roumanie, dans le cadre de la capacité BMD de l'OTAN ; au même moment, un accord sur l'implantation d'intercepteurs en Pologne entre en vigueur. Les Pays-Bas annoncent des plans de modernisation de quatre frégates de défense aérienne grâce à des systèmes de radars longue portée.
- **Octobre 2011** – L'Espagne et les États-Unis annoncent un accord sur le stationnement de navires américains Aegis dans le port de Rota (Espagne).

# Lutte contre le terrorisme



Depuis les attentats de New York et Washington en 2001, la lutte contre le terrorisme figure au premier rang des priorités de l'OTAN et de la communauté internationale au sens large. Le Concept stratégique de 2010 et la Déclaration du Sommet de Lisbonne indiquent clairement que “le terrorisme est une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN [...] Des groupes extrémistes continuent de se propager, ou de se développer, dans des régions d'importance stratégique pour l'Alliance, et la technologie moderne accroît la menace et l'impact potentiel d'une attaque terroriste”.

De par la nature multiforme du terrorisme, l'OTAN a dû s'engager dans toute une série d'initiatives – politiques, opérationnelles, conceptuelles, militaires, technologiques, scientifiques et économiques – pour contrer la menace. Mais c'est en tant que forum de consultation sur les questions liées à la sécurité que l'Organisation joue un rôle majeur tout à fait unique. Depuis que la lutte contre le terrorisme a été placée au cœur des activités de l'Alliance, l'OTAN s'efforce d'intensifier le processus de dialogue et de coopération en place entre ses membres et avec ses partenaires en ce qui concerne le terrorisme et les questions connexes. Par ailleurs, les Alliés collaborent à la mise au point de capacités et de technologies visant à détecter les actes de terrorisme internatio-

nal et de s'en défendre, notamment en procédant à une analyse approfondie de la menace et en contribuant à former les forces locales à lutter elles mêmes contre le terrorisme.

## Que fait l'OTAN ?

Peu après les attentats du 11-Septembre, l'OTAN a lancé l'opération *Active Endeavour*, la toute première opération que l'Organisation menait au titre de l'article 5 (clause de “défense collective” de l'Alliance). Cette

opération de surveillance maritime en Méditerranée dirigée par l'OTAN comporte un volet de la lutte contre le terrorisme. Le rôle de l'Alliance en la matière s'est précisé au fil des années, et le mandat de l'opération a été réexaminé et élargi au fur et à mesure. Ainsi, les forces de l'OTAN ont interpellé plus de 100 000 navires marchands, et visité plus de 155 bâtiments suspects. La présence de l'OTAN dans ces eaux a renforcé la sécurité et a profité à toute la navigation dans la région.

## Programme pour la défense contre le terrorisme

Ce programme de travail OTAN est axé sur les dix grands domaines technologiques suivants:

1. Réduction de la vulnérabilité des avions gros-porteurs civils et militaires aux missiles portables “tirés à l'épaule”.
2. Protection des ports et des navires au moyen de réseaux de capteurs, de détecteurs électro-optiques, de capacités de réaction rapide et de véhicules sous-marins sans équipage.
3. Réduction de la vulnérabilité des hélicoptères aux lance-roquettes.
4. Mise en échec, par détection et destruction ou par neutralisation, des engins explosifs improvisés tels que voitures piégées et bombes placées en bord de route.
5. Détection des armes CBRN et protection contre ces armes.
6. Promotion des technologies de renseignement, de reconnaissance, de surveillance et d'acquisition d'objectifs.
7. Amélioration des capacités technologiques et des procédures de l'OTAN pour la neutralisation des explosifs et des munitions, et gestion des conséquences d'une explosion.
8. Mise au point de technologies pour la défense contre les attaques au mortier.
9. Protection des infrastructures critiques.
10. Développement de capacités non létales.



**Dans un monde interconnecté, vaincre le terrorisme international – et surtout, empêcher les organisations terroristes d’obtenir des armes de destruction massive – nécessitera la coopération de nombreux pays.**

Barack Obama, président des États-Unis

Depuis août 2003, l'OTAN dirige l'opération de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), qui aide le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan à étendre son autorité et à imposer la sécurité dans une zone d'activité terroriste. Les

équipes de reconstruction provinciales de la FIAS jouent un rôle de premier plan dans l'action menée par l'Organisation à l'appui de la reconstruction et du développement en Afghanistan. Les équipes de civils et de militaires coopèrent pour assurer la sécurité et apporter un soutien au travail de reconstruction mené par divers acteurs nationaux et internationaux. L'opération qui se déroule en Afghanistan est la plus grande jamais menée par l'OTAN, et constitue la première priorité opérationnelle de l'Alliance. Des forces de nombreux pays de l'OTAN participent aussi à l'opération *Enduring Freedom*, l'actuelle opération militaire de contre-terrorisme dirigée par les États-Unis en Afghanistan.

Il y a environ quinze ans, l'OTAN a déployé sa première force de maintien de la paix dans la région des Balkans. Aujourd'hui, par ses efforts de maintien de la paix, elle continue d'aider à l'établissement des conditions nécessaires pour limiter le risque d'activités terroristes dans la région. Elle apporte ainsi un soutien pour stopper les mouvements illicites de personnes, d'armes et de stupéfiants, qui représentent d'importantes sources de financement du terrorisme pour les organisations impliquées. Les forces de l'OTAN collaborent par ailleurs avec les autorités de la région sur les questions de sécurité aux frontières.

Dans le cadre du programme de travail OTAN pour la défense contre le terrorisme, différents Alliés conduisent, avec l'aide et les contributions d'autres pays membres, des projets visant à mettre au point des technologies avancées répondant aux besoins de sécurité les plus urgents. Le programme, qui comprend dix domaines de travail (voir encadré), a été établi par la Conférence des directeurs nationaux des armements de l'OTAN et a été avalisé par les pays membres lors du Sommet d'Istanbul, en juin 2004.

Dans le domaine du renseignement, une unité Renseignement sur la menace terroriste (TTIU) a été créée fin 2003 au sein du Bureau de sécurité de l'OTAN. C'est la nouvelle Unité Renseignement qui a repris les fonctions de la TTIU dans le cadre de la réforme globale du renseignement entreprise en 2010-2011 au siège de l'OTAN. Cette transformation a permis de développer les approches analytiques sur le terrorisme et sur ses liens avec les autres menaces transnationales. Le mécanisme actuel a aussi permis de renforcer la coopération entre les composantes OTAN civiles et militaires du renseignement.

#### Assistance nationale

Depuis 2001, la planification civile d'urgence s'est concentrée sur les mesures visant à améliorer les capacités des pays au cas où des attaques seraient perpétrées contre des populations ou des infrastructures critiques au moyen d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN). L'OTAN a établi un mémorandum d'entente destiné à accélérer et à simplifier les procédures de transport transfrontière et les formalités douanières pour acheminer l'aide internationale vers l'endroit touché le plus rapidement possible en cas de besoin.

Pour soutenir l'OTAN dans ses activités, un réseau de 380 experts civils issus de l'administration publique et de l'industrie des pays a été constitué sur la base de compétences spécifiques fréquemment recherchées. Leur expérience couvre tous les domaines civils liés à la planification et aux opérations de l'OTAN, dont la gestion des crises, la gestion des conséquences et la protection des infrastructures critiques.

À la demande de pays membres, l'Alliance a aussi assuré la sécurité lors de grands



#### Détection des explosifs

Pour contrer la menace d'attentat dans les moyens de transport en commun ou dans d'autres lieux publics, les pays de l'OTAN et la Russie ont décidé de coopérer et de partager leurs technologies et leur savoir-faire dans le cadre d'un projet conjoint. Ainsi, sous l'égide du Conseil OTAN-Russie, le programme lié à la détection à distance des explosifs (STANDEX) a été mis en place, pour servir de plate-forme aux travaux sur la détection et la prévention d'attentats potentiels.

Le lancement du programme STANDEX, en décembre 2009, correspond à l'aboutissement d'un travail de plusieurs années, entamé par le Groupe d'experts OTAN-Russie sur la détection des explosifs, établi en 2003. Il a été reconnu que des kamikazes porteurs d'explosifs représentaient une menace majeure, et que des investissements étaient nécessaires pour la mise au point de techniques de détection à distance applicables à la surveillance de grands groupes de personnes. Les transports en commun continuant à être la cible d'attentats, ces travaux sont devenus encore plus prioritaires.

Le principe au cœur du programme STANDEX est de rassembler et d'intégrer différentes techniques et technologies pour détecter des explosifs mais aussi pour localiser, reconnaître, identifier et suivre des personnes susceptibles de perpétrer des attentats. La conception et la mise à l'épreuve d'un tel système constituent une contribution novatrice à la recherche d'une solution au problème de la détection à distance des explosifs.

Des instituts de recherche de pays de l'OTAN et de la Russie participent aux travaux de développement et d'ingénierie. Il s'agit notamment du Commissariat à l'énergie atomique (France), qui assure la coordination du projet, du Fraunhofer Institute (Allemagne), de l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée, de l'Institut du radium Khlopine (Russie), de l'Organisation russe pour la science et la technologie appliquées et de l'ENEA, l'agence nationale italienne pour les nouvelles technologies. Le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité est responsable de la gestion du programme STANDEX.

# Renforcement de la cyber

# securité



”  
Désormais,  
les cyberattaques  
susceptibles de mettre en  
danger la sécurité  
nationale ne relèvent plus  
de la science fiction.

Jaak Aaviksoo,  
Ancien ministre Estonien de la Défense

La protection des systèmes d'information essentiels de l'OTAN, en général, et la cyberdéfense, en particulier, font partie intégrante du rôle de l'Alliance. Les systèmes de l'OTAN et ceux de ses pays membres sont régulièrement la cible de cyberattaques.

Après la série de cyberattaques de grande envergure dont l'Estonie a été victime en avril et mai 2007, l'OTAN a revu ses propres moyens de cyberdéfense et établi un rapport à l'intention des ministres en octobre 2007. Avant cela, les efforts déployés par l'OTAN en matière de cyberdéfense visaient principalement à protéger les systèmes de communication qui lui appartenaient et qu'elle exploitait. Après les attaques dirigées contre les services publics estoniens et menées via l'internet, l'OTAN a élargi son champ d'action pour aider au renforcement de la cybersécurité de chacun de ses pays membres. Depuis lors, l'OTAN développe et améliore en permanence la protection de ses systèmes d'information et de communication contre toute attaque ou tout accès non autorisé.

Le Sommet de l'OTAN tenu à Lisbonne en 2010 a placé la cybersécurité au premier rang des nouveaux défis de sécurité que l'OTAN et sa nouvelle Division Défis de sécurité émergents devront relever à l'avenir. Selon le Concept stratégique de l'OTAN adopté en 2010: "Les cyberattaques augmentent en fréquence, sont mieux organisées et causent des dommages plus coûteux aux administrations, aux entreprises, aux économies, voire aux réseaux de transport et d'approvisionnement ou autres infrastructures critiques ; elles risquent d'atteindre un seuil auquel la prospérité, la sécurité et la stabilité des États et de la zone euro-atlantique pourraient être mises en danger". Le Concept stratégique de 2010 et la Déclaration du Sommet de Lisbonne la même année indiquent tous deux clairement qu'en raison de l'évolution rapide et de la sophistication croissante des cyberattaques l'OTAN doit s'atteler d'urgence à la protection des systèmes d'information et de communication des Alliés, car sa sécurité future en dépend. En juin 2011, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé une nouvelle version

de la politique OTAN de cyberdéfense, politique qui énonce une vision claire des efforts à déployer dans l'ensemble de l'Alliance en matière de cyberdéfense.

## Que fait l'OTAN ?

L'Alliance reconnaît que parmi ses systèmes informatiques figurent des infrastructures essentielles et a donc mis en place un certain nombre de mesures visant à les protéger.

Un programme de cyberdéfense en trois phases, approuvé à la mi-2002, établissait un plan visant à améliorer les capacités de cyberdéfense de l'Alliance. Au Sommet de Prague de la même année, les pays de l'OTAN ont jeté les bases de la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC) au titre de la première phase du programme. Cette capacité sera pleinement opérationnelle d'ici à 2012, marquant l'achèvement de la phase deux. La phase trois recensera les autres besoins à satisfaire pour éliminer ou atténuer de futures attaques. Les phases deux et trois sont menées en parallèle.

La NCIRC joue un rôle clé, qui consiste à réagir à toute cyberattaque qui pourrait être menée contre l'Alliance. Elle offre un moyen de traiter et de signaler les incidents et de communiquer les informations cruciales sur ceux-ci aux responsables de la gestion des systèmes et de la sécurité et aux utilisateurs.

La nouvelle politique propose une approche coordonnée de la cyberdéfense dans l'ensemble de l'Alliance et met l'accent sur la prévention des cyberattaques et le développement de la résilience. Toutes les structures de l'OTAN bénéficieront d'une protection centralisée, et de nouvelles règles en matière de cyberdéfense seront appliquées. La politique définit en outre les modalités de l'aide qu'apportera l'OTAN en matière de cyberdéfense aux Alliés qui en auront fait la


demande. Parallèlement, un plan d'action a été adopté, qui servira d'instrument pour la mise en œuvre, en temps utile et de manière efficace, de la politique.

Reconnu comme centre d'excellence de l'OTAN en 2008, le Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération implanté à Tallinn (Estonie) conduit des recherches et dispense des formations dans le domaine de la cyberdéfense.

## Statistiques dans le domaine de la cyberdéfense

- Les systèmes informatiques du Pentagone sont attaqués 250 000 fois par heure, et jusqu'à six millions de fois par jour. (United States Cybercommand, 2010)
- En septembre 2010, le gouvernement/secteur public a été le secteur le plus visé par les logiciels malveillants, un message électronique sur 35,8 étant bloqué en raison de son caractère malveillant. (Symantec, septembre 2010)
- Plus de la moitié des entreprises de taille moyenne ont enregistré un nombre croissant d'incidents de sécurité en 2010 ; quelque 40 pour cent ont subi des violations de données, et 75 pour cent sont d'avis qu'un incident grave de ce type pourrait les paralyser. (McAfee, octobre 2010)
- "Stuxnet" est le premier virus informatique connu, spécialement conçu pour détruire – et non pas simplement perturber – les infrastructures physiques comme les centrales électriques, les stations de traitement des eaux et les unités industrielles. (BBC, septembre 2010)
- L'OTAN est confrontée à des centaines de cyberattaques quotidiennes. (OTAN, 2011).





“Alors que nos économies [sont] toujours plus dépendantes des approvisionnements extérieurs, toute atteinte à la sûreté des voies d’approvisionnement risque d’avoir des conséquences dramatiques pour notre sécurité.”

Anders Fogh Rasmussen,  
secrétaire général de l’OTAN

# Amélioration de la sécurité énergétique

**A**u cours des quelques dernières années, les événements de la scène mondiale et un certain nombre de litiges internationaux ont avivé les préoccupations de l’Alliance liées à la sécurité des ressources. Pendant la Guerre froide, lorsqu’il était question de sécurité des ressources dans le contexte de l’OTAN, il s’agissait d’assurer l’approvisionnement des forces alliées en carburant. C’est à cet effet qu’avait été créé le réseau de pipelines de l’OTAN, toujours utilisé aujourd’hui. Cependant, avec les nouvelles réalités politiques et stratégiques mondiales, le concept de sécurité énergétique est en train d’évoluer. Des discussions visant à définir le rôle de l’OTAN à cet égard sont en cours, l’accent étant mis sur la protection des infrastructures et des itinéraires de transit d’importance critique.

Les pays de l’OTAN ont reconnu qu’une perturbation dans l’approvisionnement en ressources vitales pouvait nuire aux intérêts de l’Alliance en matière de sécurité. Dans le Concept stratégique de 2010, les Alliés sont convenus que tous les pays dépendaient de plus en plus des voies de communication, de transport ou de transit, artères vitales sur lesquelles reposent les échanges internationaux, la sécurité énergétique et la prospérité. Une action internationale plus soutenue s’impose donc si l’on veut que ces espaces puissent résister à des attaques ou à des perturbations.

L’Alliance a également reconnu que l’augmentation des besoins énergétiques, ainsi que les contraintes majeures en termes d’environnement et de ressources, dont les risques sanitaires, le changement climatique et la raréfaction de l’eau, contribueraient

aussi à dessiner l’environnement de sécurité futur dans des régions d’intérêt pour l’Alliance et pourraient affecter considérablement la planification et les opérations de l’OTAN. L’Organisation s’attache, avec ses partenaires, à développer sa capacité de contribuer à la sécurité énergétique, se concentrant sur les cinq domaines principaux qui ont été approuvés au Sommet de Bucarest de 2008 et dans lesquels l’Alliance peut apporter une valeur ajoutée.

Les cinq domaines sont les suivants:

- fusionnement et partage des informations et du renseignement ;
- projection de la stabilité ;
- promotion de la coopération internationale et régionale ;
- soutien à la gestion des conséquences ;
- soutien à la protection des infrastructures critiques.

## Que fait l’OTAN ?

L’Alliance a à sa disposition des moyens spécifiques – en particulier ses capacités de consultation, de partage du renseignement et de planification – qui peuvent être mis à profit dans le domaine de la sécurité énergétique. Ainsi, des experts des pays membres et partenaires se rassemblent dans le cadre de l’OTAN pour examiner une vaste gamme de questions liées à la sécurité énergétique et échanger leurs expériences en matière de protection des infrastructures critiques.

Les opérations de l’OTAN, surtout dans l’environnement maritime, peuvent empêcher ou décourager des actes hostiles qui porteraient atteinte à la sécurité énergétique. Dans le cadre de l’opération *Active Endeavour*, les forces navales dirigées par l’OTAN assurent, depuis 2001, la sécurité des principales routes commerciales en Méditerranée. Quelque 65 pour cent du pétrole et du gaz naturel consommés en Europe occidentale transitent par la Méditerranée chaque année. L’impossibilité d’utiliser ces routes normalement pourrait être à l’origine de problèmes importants, tant pour les civils que pour les militaires.

L’OTAN coopère avec ses partenaires dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique et au titre du Dialogue méditerranéen et de l’Initiative de coopération d’Istanbul. Au sein de ces différents forums, des pays producteurs d’énergie, des pays de transit et des pays consommateurs se retrouvent pour étudier des questions d’intérêt commun.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de l’OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité sont organisés des ateliers où des décideurs et des experts

examinent des questions liées à la sécurité et aux approvisionnements énergétiques dans la région euro-atlantique. Ce programme a également permis de lancer des projets pluriannuels dans lesquels l’OTAN

travaille avec ses partenaires au développement de technologies de pointe dans le Sahara et le Caucase du Sud. ■

## Énergie éolienne dans le désert

Des scientifiques de six pays (France, Allemagne, Mauritanie, Maroc, Turquie et États-Unis) coopèrent actuellement au projet “Des alizés du Sahara à l’hydrogène” afin de développer une toute nouvelle technique d’exploitation des vents dominants qui soufflent dans le Sahara pour produire de l’hydrogène destiné à alimenter des systèmes d’énergie durable. Les alizés constituent une ressource naturelle importante qui n’a pas encore été exploitée au profit du développement régional.

Le projet prévoit la création de deux plates-formes de recherche dans les principaux instituts de recherche du Maroc et de Mauritanie. L’énergie produite permettra de développer le réseau électrique de la région du Sahara et du Sahel. En raison du changement climatique, de la dégradation de l’environnement et de la désertification excessive, les communautés du Maroc et de Mauritanie qui vivent de l’agriculture se trouvent dans des situations de plus en plus précaires, entraînant détresse économique et migrations massives. Le projet sera ultérieurement étendu à d’autres pays de la région dont les capacités de production d’électricité sont limitées.





# Contribution à la lutte contre la piraterie

La piraterie est certes un phénomène vieux comme le monde, mais les incidents de piraterie moderne s'intensifient dans le golfe d'Aden et au large de la Corne de l'Afrique. Ces attaques compromettent les efforts humanitaires internationaux déployés en Afrique, ainsi que la sécurité de la navigation et des routes commerciales maritimes d'importance cruciale. L'OTAN mène actuellement des opérations de lutte antipiraterie dans la région afin d'accroître la sûreté maritime.

## Que fait l'OTAN?

En réponse à une demande des Nations Unies formulée fin 2008, l'OTAN a lancé l'opération *Allied Provider*, destinée à escorter des navires affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU contournant la Corne de l'Afrique. Cette opération a été suivie en mars 2009 de l'opération *Allied Protector*, qui est devenue en août de la même année l'opération *Ocean Shield* (OOS). Les navires sous commandement de l'OOS patrouillent actuellement dans les eaux de la région et escortent les navires ravitailleurs de l'ONU à destination et en provenance du port de Mogadiscio (Somalie). À la différence des opérations précédentes,

l'OOS offre également aux pays de la région une formation au développement maritime pour les aider à renforcer leurs propres capacités de lutte antipiraterie.

Bien que la principale opération de lutte antipiraterie de l'OTAN se déroule au large de la Corne de l'Afrique et dans le golfe d'Aden, l'Alliance joue également un rôle important

en Méditerranée. Lancée en 2001, l'opération *Active Endeavour* (OAE) est une opération de surveillance maritime, dirigée par l'OTAN, qui continue d'observer les navires circulant dans la région. Les patrouilles de lutte antiterroriste constituent une part importante de l'OAE, tout comme l'escorte et les visites coopératives de navires en Méditerranée. ■

## Une aide bienvenue

En 2008, des navires originaires d'Italie, de Grèce et du Royaume-Uni ont été les premiers à escorter des navires du Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU qui acheminaient du fret humanitaire vers la Somalie, un pays alors ravagé par la guerre.

En 2007, on a dénombré dans le monde 263 actes de piraterie, une partie des attaques ayant visé des navires du PAM qui transitaient par le golfe d'Aden. L'opération OTAN *Allied Provider* a permis de prévenir des attaques visant des navires du PAM et a contribué à protéger d'autres navires présents dans la région, en dépit de la hausse des actes de piraterie enregistrée en 2008. En 2007, 2008 et 2009, on a dénombré respectivement 263, 293 et 406 attaques de pirates.

Près de 20 000 navires transitent chaque année par le golfe d'Aden en direction du Canal de Suez, ce qui fait de cet itinéraire l'une des routes maritimes les plus fréquentées. Selon le Centre d'observation de la piraterie du Bureau maritime international (BMI), on a enregistré en 2010 quelque 445 attaques de pirates dans le monde.

Toujours selon le BMI, 53 incidents au total – dont la prise en otage de 638 membres d'équipage – ont été imputés en 2010 à des pirates somaliens. Dans le cadre de l'opération *Ocean Shield*, trois navires de l'OTAN patrouillent dans la région, aux côtés de navires appartenant à d'autres organisations internationales et pays non OTAN.

# Le travail en partenariat

Il est essentiel que l'OTAN continue de renforcer sa coopération avec d'autres organisations internationales afin de répondre le plus efficacement possible aux nouveaux défis de sécurité. Tant l'Alliance que d'autres organisations bénéficient des consultations, du partage d'expériences et des travaux menés en collaboration.

## Organisations internationales

L'OTAN contribue activement aux travaux du Comité contre le terrorisme, établi conformément à la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU suite aux attentats terroristes perpétrés aux États-Unis le 11 septembre 2001, et participe aux réunions spéciales de ce comité qui rassemblent des représentants d'organisations internationales, nationales et sous-régionales, engagées dans ce processus. Les comités concernés de l'OTAN et de l'ONU s'informent, par des exposés croisés, des progrès accomplis dans le domaine du contre-terrorisme. En outre, l'OTAN s'emploie résolument à soutenir la stratégie globale de l'ONU contre le terrorisme.

Les relations OTAN-Union européenne (UE) ont été institutionnalisées en 2001. L'OTAN et l'UE sont déterminées à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Elles ont échangé des informations sur leurs activités liées à la protection des populations civiles contre les attaques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (CBRN), et procèdent à des consultations en matière de plans civils d'urgence.

L'Alliance coopère aussi avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

(OSCE). Au cours des dernières années, le dialogue s'est étendu au terrorisme. La "stratégie de l'OSCE pour faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle", adoptée en décembre 2003, rappelle la nécessité – dans un environnement de sécurité en constante évolution – d'une interaction avec d'autres organisations et institutions fondée sur les atouts et les avantages de chacune.

## Pays partenaires

L'Alliance collabore aussi plus étroitement qu'auparavant avec les pays partenaires. Conformément aux principes directeurs arrêtés par le Conseil pour la coopération dans le domaine de la cybersécurité, l'OTAN a mis en place une coopération pratique avec les pays partenaires et d'autres organisations internationales.

La lutte contre le terrorisme a été l'un des facteurs déterminants de la création du Conseil OTAN-Russie (COR), en mai 2002. Elle demeure un élément clé du dialogue entre l'OTAN et la Russie ainsi que le thème principal des activités de coopération pratique du COR. Les discussions se poursuivent activement entre l'Alliance et la Russie sur la défense contre les missiles de théâtre et la non-prolifération.

Sur le plan pratique, l'OTAN organise annuellement un séminaire sur la non-prolifération auquel participent aussi des pays non membres. En juin 2011, le séminaire a eu lieu à Bergen (Norvège) et a attiré plus de 100 hauts représentants de l'OTAN et des pays partenaires, ainsi qu'un certain nombre d'organisations internationales et d'universités. Ce séminaire est unique dans le domaine de

la non-prolifération car il permet de tenir des discussions informelles sur tous les types de menaces ADM et sur les réponses politiques et diplomatiques qui peuvent être apportées.

Le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité, qui encourage la collaboration entre scientifiques des pays de l'OTAN et des pays partenaires, a identifié des domaines clés pour la coopération liée au contre-terrorisme : détection rapide des agents et des armes CBRN et protection physique contre ceux-ci, contre-mesures médicales, décontamination et destruction des agents CBRN, cybersécurité, sécurité alimentaire et mesures de lutte contre l'écoterrorisme.

Par ailleurs, l'OTAN et les pays partenaires collaborent dans le cadre du plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T). Cela comprend la coopération pour la sécurisation de l'espace aérien et l'échange de données. Trois groupes de travail ont aussi été établis dans le cadre du plan pour étudier les questions liées à la sécurité énergétique, à la sécurité des frontières et au financement du terrorisme.

Au Sommet d'Istanbul de 2004, l'OTAN a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul pour s'ouvrir aux pays du Moyen-Orient élargi, agrandissant ainsi son réseau de partenariats pour faciliter la lutte contre le terrorisme par le dialogue politique et la coopération pratique. Le Centre d'excellence pour la lutte contre le terrorisme, situé à Ankara (Turquie), s'est employé à établir une liaison avec plus de 50 pays et 40 organisations afin de renforcer les compétences de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme. ■



**L'OTAN et la lutte contre le terrorisme**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_48801.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48801.htm)

**Le programme OTAN de défense contre le terrorisme**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_50313.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_50313.htm)

**L'OTAN et les armes de destruction massive**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_50325.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_50325.htm)

**L'OTAN et la défense antimissile**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_49635.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49635.htm)

**L'OTAN et la cybersécurité**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_49193.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49193.htm)

**Le rôle de l'OTAN en matière de sécurité énergétique**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_49208.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49208.htm)

**Les opérations de lutte contre la piraterie menées par l'OTAN**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_48815.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_48815.htm)

**Les relations de l'OTAN avec des pays non membres de l'Alliance**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_51103.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_51103.htm)

**Les relations de l'OTAN avec les Nations Unies**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_50321.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_50321.htm)

**Les relations de l'OTAN avec l'UE**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_49217.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49217.htm)

**Les relations entre l'OTAN et l'OSCE**

[http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics\\_49911.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_49911.htm)

**OTAN – Six Couleurs**

[http://www.nato.int/ebookshop/video/six\\_colours/SixColours.html](http://www.nato.int/ebookshop/video/six_colours/SixColours.html)

**Les Chroniques de l'OTAN**

<http://www.natochronicles.org/>

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site web de l'OTAN sur [www.nato.int](http://www.nato.int)  
Pour commander des publications, veuillez adresser un courriel à [publications@hq.nato.int](mailto:publications@hq.nato.int)

Les dossiers de l'OTAN portent sur des questions d'actualité intéressant l'Alliance. Ils sont publiés sous l'autorité du secrétaire général et ne reflètent pas nécessairement l'opinion ou la politique officielle des gouvernements des États membres ni celle de l'OTAN.

Division Diplomatie publique de l'OTAN, 1110 Bruxelles, Belgique – Site web: [www.nato.int](http://www.nato.int) – Courriel: [publications@hq.nato.int](mailto:publications@hq.nato.int)  
© OTAN 2011